

Un patrimoine historique local

CARACTÉRISTIQUES D'UN ÉTANG DE LA BRESSE JURASSIENNE*

→ **L'étang se différencie de la mare par la possibilité de le vidanger grâce à un équipement adapté (un moine, une vanne...)**

■ **Faible superficie** : la majorité mesure moins de 3 ha mais certains peuvent atteindre des surfaces plus importantes, supérieures à 20 ha.

■ **Faible profondeur** : ils excèdent rarement les 2 m de profondeur.

■ **Faune piscicole de deuxième catégorie** : les cyprinidés (carpe, brochet, tanche, goujon) et les percidés (sandre) sont les plus répandus.

■ **Environnement forestier** : presque la moitié des étangs sont bordés par des forêts.

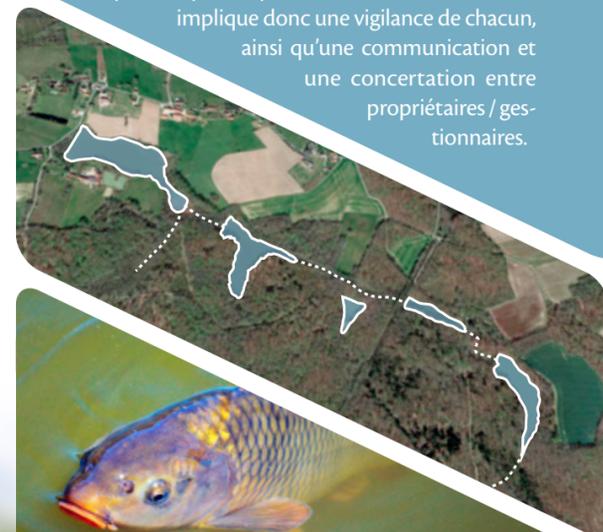
■ **Gestion traditionnelle** : la gestion traditionnelle à des fins piscicoles est pratiquée sur quasiment les 3/4 des étangs mais les exploitants professionnels ne sont plus nombreux. Les activités de loisirs viennent parfois en complément.

L'histoire des étangs de la Bresse rappelle celle de la Dombes et de la Sologne. On doit probablement leur création aux seigneurs et aux moines, grands consommateurs de poissons (riches en protéines). L'apparition des étangs, qui servaient alors à la pisciculture et de réserve d'eau pour le bétail, semble dater du XIII^e siècle.

Environ 480 étangs sont présents sur le territoire de la Bresse jurassienne qui s'étend de Savigny en Revermont (71) au sud, jusqu'à Chaussin (39) et Tassenières (39) au nord.

Des plans d'eau en chapelets

Les étangs de la Bresse jurassienne se rencontrent souvent sous la forme de « chapelets ». De ce fait, la mauvaise gestion d'un plan d'eau en amont peut impacter plusieurs autres en aval. Cela implique donc une vigilance de chacun, ainsi qu'une communication et une concertation entre propriétaires / gestionnaires.



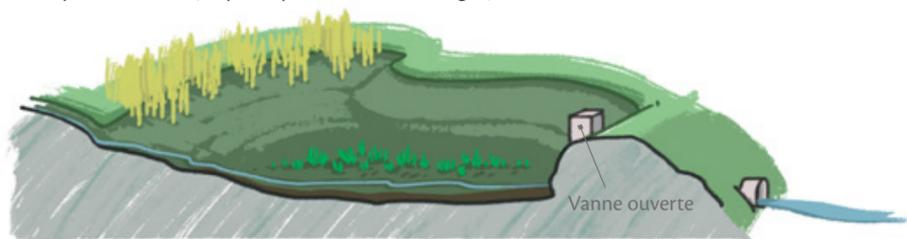
Fréquence : 3 à 5 ans

Période conseillée : après la pêche d'automne.

- Quelques mois pour un assec temporaire.
- Une année entière pour un assec prolongé.

Points de vigilance :

- Analyser les boues et exporter hors zones humides.
- Exclure le chaulage et l'amendement.
- Garantir la perméabilité de l'étang en ne curant pas trop profondément (ne pas dépasser la couche d'argile).

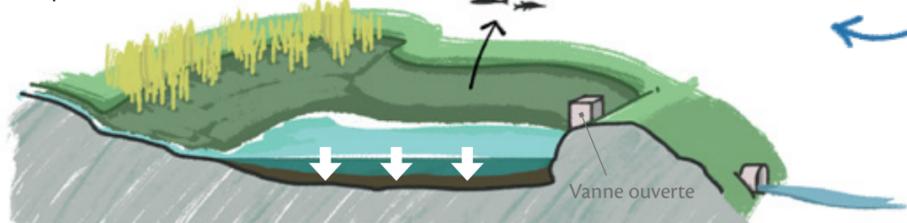


Assec (curage si besoin) ■ Réduire l'envasement de l'étang et contrôle / entretien des systèmes hydrauliques

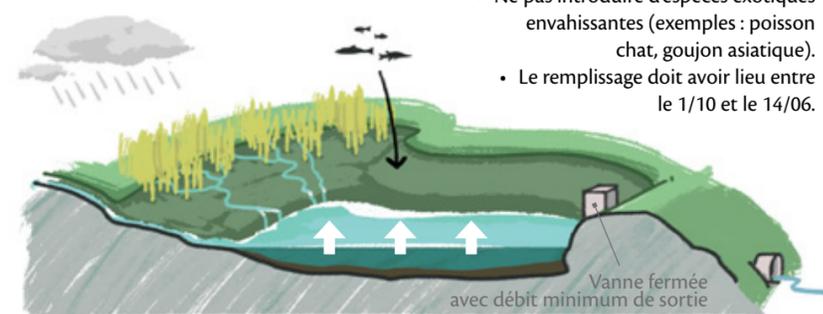
Fréquence : 1 à 5 ans

Période conseillée : fin d'automne à début février.

Point de vigilance : installer un barrage filtrant (exemple : botte de paille) pour éviter le rejet des particules fines en aval.



Vidange + pêche ■ Récolte du poisson et export d'une partie des sédiments accumulés



Remplissage + empoissonnement ■ Mise en eau et accueil des alevins

Points de vigilance :

- Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes (exemples : poisson chat, goujon asiatique).
- Le remplissage doit avoir lieu entre le 1/10 et le 14/06.



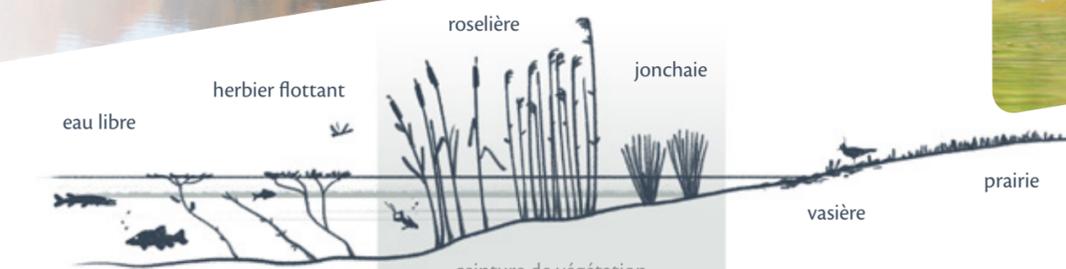
Production ■ Croissance du poisson (évolage)

Points de vigilance :

- Favoriser la croissance « naturelle » du poisson. En cas de nourrissage, privilégier une alimentation à base de végétaux et uniquement en période hivernale.
- Ne pas dépasser 350 kg de poisson / ha.

Une gestion traditionnelle favorable à la biodiversité

Entre terre et eau, les étangs regorgent de vie : une multitude d'espèces animales et végétales, souvent rares ou menacées, vivent exclusivement dans les milieux humides.



LA ROSELIÈRE offre nourriture, abri et site de nidification à de nombreux oiseaux, surtout si elle est bien inondée au printemps et couvre 10 à 15% de la surface totale de l'étang.

LES HERBIERS, dès lors qu'ils recouvrent 20 à 40% de la surface en eau, deviennent une source alimentaire en invertébrés aquatiques et graines favorable à la présence d'oiseaux nicheurs. Les poissons trouvent également dans ces zones un lieu propice à la reproduction.

Les libellules apprécient LES CEINTURES DE VÉGÉTATION. Elles sont idéales si elles couvrent plus de 60% du périmètre de l'étang pour une hauteur moyenne de végétation égale à 60 cm.

La présence de PRAIRIES sur les bords de l'étang favorisera le succès reproducteur des canards de surface si la fauche n'est pas pratiquée avant la fin du mois de juin.

La flore remarquable se développe sur les berges exondées DES VASIÈRES dès le mois de juin. Ce sont aussi des zones appréciées par les oiseaux limicoles pour la nidification et l'alimentation.



*Données issues du Pôle Etangs Continentaux - FDC 39/ONCFS

DES ESPÈCES INDÉSIRABLES

Cette richesse doit amener chaque propriétaire à être vigilant sur le maintien d'un équilibre entre les espèces. Certaines peuvent remettre en cause cet équilibre mais il convient de ne pas confondre :

■ **Espèce susceptible d'occasionner des dégâts** : espèce pouvant devenir gênante pour des activités économiques (agriculture, pisciculture...) du fait de son fort développement. Ce phénomène est « naturel », même si des facteurs humains peuvent l'aggraver.

■ **Espèce exotique envahissante** : espèce introduite hors de son aire de répartition naturelle et menaçant la diversité biologique avec parfois des conséquences économiques et sanitaires négatives.

À chaque espèce est attribuée une méthode de « lutte » propre, en fonction des spécificités et capacités de l'espèce. Renseignez-vous auprès d'organismes spécialisés pour trouver la méthode la plus adéquate sans favoriser sa propagation.

1. Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
2. Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
3. Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
4. Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*)
5. Poisson chat (*Ictalurus melas*)
6. Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
7. Ragondin (*Myocastor coypus*)

La Châtaigne d'eau (*Trapa natans*) qui se développe dans les étangs est une espèce assez rare à l'échelle régionale mais son développement peut être très envahissant localement.

Une réglementation multicritère

JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX SUR MON ÉTANG

- Vidange
- Remise en eau d'un étang asséché
- Modification des ouvrages hydrauliques
- Prélèvement d'eau
- Reprofilage des berges
- Réhabilitation de la digue
- Curage – analyse et gestion des boues

- 1 Je m'assure que la situation administrative de mon étang est à jour (autorisation, droit fondé en titre...).
- 2 Je contacte les services de l'État pour connaître les procédures.
- 3 Je vérifie si la digue (considérée comme un barrage) est classée et que j'ai répondu aux obligations techniques.

⚠ Les travaux ne peuvent débuter qu'après instruction du dossier et accord de l'administration.

Que votre étang se trouve dans un site protégé ou non, des espèces menacées sont certainement présentes et nécessitent des préconisations particulières : période et type d'intervention, outils...



JE SOUHAITE CONNAÎTRE LES MODALITÉS DE PÊCHE SUR MON ÉTANG

- Classement piscicole
- Empoisonnement et espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Propriété du poisson
- Carte de pêche

Je contacte les services de l'État ou la Fédération Départementale de Pêche

Cas des piscicultures d'eau douce

Elles sont soumises à « déclaration » auprès des services de l'État et ne sont pas régies par le droit de la pêche (sauf EEE) mais certains travaux comme les vidanges nécessitent une procédure.



STRUCTURES RESSOURCES

Règlementation – instruction des dossiers

- Direction Départementale des Territoires du Jura
Tél. 03 84 86 80 00 — mail : ddt@jura.gouv.fr
- Office Français pour la Biodiversité
Tél. 03 84 86 81 79 — mail : sd39@ofb.gouv.fr

Pêche – poisson

- Fédération de Pêche du Jura
Tél. 03 84 24 86 96 — mail : contact@peche-jura.com

Conseils et gestion de site

- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bresse du Jura
Tél. 03 84 85 12 75 — mail : contact@cpie-bresse-jura.org
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne-Franche-Comté
Tél. 03 81 53 04 20 — mail : contact@cen-franchemcomte.org
- Comité Départemental des Zones Humides
Tél. 03 84 85 19 19 — mail : zones-humides-jura@aricia.fr
- Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
Tél. 03 84 85 19 19 — mail : contact@chasseurdujura.com

Pisciculteurs professionnels

- Christine Roubez – Pisciculture des Marais - Pleure (39)
- Loïs Collin – Pisciculture de la Dorne - Chêne Bernard (39)
- Sébastien Mereau – Jura Pêche – Commenailles (39)

Avec le soutien financier :



Conception du document :

BRESSE DU JURA

Mise en page, schémas: Roman Charpentier — Crédits photos: CPE Bresse Jurassienne, Samuel Maas, Jérôme Genée, Marc Giroud, Bernard Dupont — Imp.: Estmiprim

Gestion d'un étang en Bresse jurassienne

Particulier, collectivité, professionnel, ce guide vous apporte les éléments de connaissance pour une gestion équilibrée de votre étang en tenant compte de la réglementation en vigueur et la préservation de la biodiversité.

- Un patrimoine historique
- Des éléments de gestion
- Un milieu riche à préserver
- Travaux, pêche : réglementation

